

# **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal vendredi 3 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 novembre à 18h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

**Etaient présents** : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Nicolas Hardel, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguéné, Jérôme Lemarié, Pascal Peurois, Alicia Plouhinec, Olivier Simon formant la majorité des membres en exercice,

**Secrétaire** : Jérémy Ginguéné

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 23 octobre 2023, il est adopté à l'unanimité.

## **Affaires inscrites à l'ordre du jour :**

**1° Devis engazonnement cimetièrè**

**2° DM3 budget principal**

**3° Salle communale : proposition de tarif de nettoyage**

**4° Questions diverses:**

- Décoration de Noël, date pour la nacelle proposé le samedi 25/11 ou le samedi 02/12/2023.
- Prochain conseil municipal vers le lundi 04 décembre 2023 à 20h00.



## **Objet n°2023 11 01 : Devis engazonnement cimetièrè**

Monsieur le Maire présente un devis pour l'engazonnement. Société BRUN pour un montant de 5 516.20€ HT et 6 619.44€ TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ décide à l'unanimité de valider le devis,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



### **Objet n°2023 11 02 : Budget principal DM3**

Afin de pouvoir régler la facture des travaux concernant l'engazonnement du cimetière nous avons besoin de passer un Décision Modificative comme suit :

212 :	+ 7 000.00€
615221 :	- 7 000.00€
021 recette	7 000.00€
023 dépense	7 000.00€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve la décision modificative n°3 pour le budget 2023 de la commune
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



### **Objet n°2023\_11\_03 Salle communale : proposition de tarif de nettoyage**

Monsieur le Maire

- ☞ rappelle la délibération du 12 juin 2023 – objet n°2023\_06\_01,
- ☞ propose au conseil municipal d'ajouter un tarif de nettoyage pour la salle communale en option pour un montant de 100.00€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve d'ajouter un tarif de nettoyage pour la salle communale en option pour un montant de 100.00€,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



### **Objet n°2023 11 04 : Questions diverses**

➤ Décoration de Noël, date pour la nacelle proposé le samedi 25/11 ou le samedi 02/12/2023.

➤ Prochain conseil municipal vers le lundi 04 décembre 2023 à 20h00.

➤ Fin du conseil à 19h02

Le secrétaire,  
Vincent BERTIN

Le Président,  
Thomas BARDY